la cgt 15 Finances Publiques

TRIBUNE SYNDICALISTE



Bulletin édité par la section CGT-DGFIP du Cantal

Numéro 118 – 19 juin 2023

CSAL SÉANCE du 19 juin 2023

Représentants de l'administration :

Mme GOUBERT, M. JOUVE, Mme FARENC, Mme CABANE

Représentants des personnels :

CGT – Finances Publiques : M. BRUN (T), Mme LASSERRE (T)
FO DGFiP : M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T)
SOLIDAIRES Finances publiques : M. LAROUSSINIE (T), M. GALLOT (T)

Mme CABANE : secrétaire CGT FINANCES PUBLIQUES : secrétariat adjoint

Mme GOUBERT ouvre la séance à 14h30

1°) Elections des représentants du personnel au conseil médical : vote des représentants du personnel titulaire au CSAL

Mme FARENC décline les modalités du vote : les titulaires disposent d'un bulletin de vote sur lequel figurent 9 noms pour une liste qui pouvait contenir maximum de quinze candidats.

Seuls les représentants titulaires au CSAL peuvent voter en choisissant ou pas de rayer un ou plusieurs noms.

Avant de procéder à ce vote, M BRUN (CGT) fait part de son refus de participer au déroulé du vote tel que présenté, pour deux raisons :
— la liste présentée ce jour est différente de celle présentée dans les délais (jusqu'au 31 mai 2023) qui accompagnait la convocation à cette réunion du CSAL. Cela est la preuve que des candidatures ont été déposées et acceptées après la date limite de dépôt.
— cette deuxième liste n'a pas été fournie dans le délai réglementaire de 8 jours avant la réunion.

Mme FARENC admet que ces candidatures ont été déposées après la date butoir du 31 mai, mais qu'après avis de la DG il a fait preuve de bienveillance et que celle-ci pouvait être soumise au vote.

M BRUN (CGT) réaffirme son opposition et maintient que le déroulé de cette élection n'est pas réglementaire et demande que le vote soit reporté.

M LAROUSSINIE pour Solidaires Finances Publiques, comprend la position de la CGT et retire ses candidats.

M JOUVE propose de voter sur la liste initialement et réglementairement arrêtée portant 6 candidats.

Il est donc procédé au vote

Nombre votants 4
Bulletins blancs 2

Représentants des personnels élus : BECKER Isabelle (2 voix) – Patrice BRUN (2 voix) – DEJOU Dominique (2 voix) – MOISSINAC Jean-Pierre (2voix) – Laurent VEYLET (2voix) – VANWINKEL Nathalie (1 voix).

2°) Approbation des PV des 10 et 20 janvier 2023

Sans observation les PV sont adoptés.

3°) Règlement des horaires variables pour le SAPF (pour avis)

Mme FARENC présente les horaires possibles (positionnement des plages fixes et variables) qui seront proposés aux agents du SAPF au 01/09/2023.
Ces horaires tiennent compte des contraintes de règlement intérieur de copropriété avec la CABA

Choix 1 :	Choix 2 :
07h30 – 9h30	07h30 – 9h30
09h30 – 11h30	09h30 – 11h30
14h00 – 16h00	14h00 – 16h00
16h00 – 18h30	16h00 – 19h00

La durée maximale quotidienne de travail est donc fixée à 10 heures et l'amplitude quotidienne maximale est de 11h30.

M BRUN (CGT), au travers de ce point, aborde la question de la semaine à quatre jours que le Ministre G ATTAL voudrait mettre en expérimentation à la DGFIP, alors qu'elle a été expérimentée dans d'autres administrations et demande à Mme GOUBERT si cette problématique est d'actualité à la DGFIP

Mme GOUBERT indique qu'en effet cette question a été abordée mais qu'à ce jour il n'y a pas d'expérimentation prévue. Elle précise qu'une telle mise en place supposerait l'abandon du télétravail qui représente plus 40 % des agents parmi lesquels 40 % télétravaille 1 jour/semaine

M BRUN (CGT) précise que la CGT ne demande pas une telle mise en place et rappelle que son organisation revendique la semaine à 4 jours pour 32H de travail.

Vote

Les élus des trois OS s'abstiennent et expliquent qu'il appartient aux agents de cette structure de se prononcer sur les horaires qu'ils souhaitent quand ils seront consultés.

4°) Questions diverses

A une question des élus FO sur l'intervention de la médiation sociale interne sur le site de Saint-Flour, Madame GOUBERT explique que la direction locale a souhaité saisir cette cellule de médiation pour plusieurs raisons :
l'environnement de travail détérioré du SGC de Saint-Flour :
le diagnostic de l'association EIPAS pointant diverses problématiques
facteurs conjoncturels compliqués.

Pour elle, il ne s'agit pas de remettre en cause la qualité du travail effectué au SGC mais surtout de faire évoluer les méthodes de travail, d'actualiser les connaissances afin de faire « monter à bord » les agents et d'optimiser le travail. Elle regrette qu'à ce jour un certain nombre d'agent refuse d'aller en formation en dehors de St-Flour et que les formations organisées in situ montrent des résultats mitigés. Elle précise également qu'il n'est plus acceptable que dans le collectif de travail les relations entre collègues soient aussi tendues. Elle indique enfin

qu'en termes d'effectif le SGC de Saint-Flour est bien loti avec l'intervention permanente de 2 agents EDR, l'arrivée de 2 stagiaires et d'une agente contractuelle.
Cette cellule de médiation composée de 2 cadres de la DGFIP interviendra dès le 20 juin par une présentation de la cellule et proposera à l'ensemble des agents des entretiens individuels Une présentation sera également faite aux élus du personnel.
Enfin elle souligne qu'au-delà de tous ces problèmes les résultats du SGC ne sont pas « complètement mauvais » et que beaucoup de travaux sont faits par le chef de service et son adjoint.

M BRUN (CGT) juge l'intervention de Madame GOUBERT très sévère et précise que s'il existe ces problèmes au SGC de Saint-Flour c'est avant tout à cause de la Direction qui a mis en œuvre le NRP et créer les mauvaises conditions de travail. Il rappelle que la mise en place de cette nouvelle organisation de travail a un impact majeur sur la santé des collègues et que la Direction a une obligation de résultat en la matière. Il ne suffit pas d'affirmer que les agents travaillent avec des méthodes d'un autre temps et qu'ils doivent avoir la volonté d'en changer pour résoudre cette question cruciale de santé au travail.

M BRUN (CGT) demande un bilan de la dernière campagne de notation : nombre de recours hiérarchiques et nombre d'appels en CAPN

Mme FARENC répond qu'il n'y a pas plus d'appel que l'année précédente et que la campagne n'est pas totalement terminée. Un bilan complet sera fait à l'issue.

M BRUN (CGT), concernant la mise en place du SAPF, fait remarquer que celui-ci, contrairement à ce qu'avait annoncé la Direction, n'a pas vraiment attiré les « collègues parisiens ». Il sera principalement constitué de collègues du département (mutation ou promotion) et de collègues en premières affectations dont le souhait majeur est de retourné dans leur département d'origine.
Il se fait l'écho des collègues du futur SAPF de vouloir connaître quelle sera l'équipe d'encadrement et leur souhait de visiter les locaux avant le 1er septembre.

Mme GOUBERT indique concernant le futur chef de service et son adjoint que des candidatures très intéressantes ont été reçues et que leur désignation devrait être connue fin de semaine.

Mme FARENC, pense pouvoir organiser une visite des locaux après achèvement des travaux au SDIF.

M BRUN (CGT) relaie l'inquiétude des agents du SPF qui pensent qu'à terme et pour pourvoir atteindre un effectif de 43 agents, ils seront contraints de rejoindre le SAPF.

Mme GOUBERT réaffirme que la pérennité du SPFE du Cantal est assurée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15

Vos élus CGT Finances Publiques au CSAL : Patrice BRUN, Claire LASSERRE